

la crainte que quelqu'un ne soit pas (de bonne foi)⁴, on a donc dressé ce contrat privé. Les deux parties ont toutes deux trouvé cela juste et clair et y ont apposé l'empreinte de leurs doigts pour servir de marque.

Le propriétaire de l'argent.

L'emprunteur Ma Ling-tche (Ma Ling-chih), âgé de vingt ans.

La personne qu'il a prise avec lui, sa mère, la seconde fille Tang, âgée de cinquante ans.

La personne qu'il a prise avec lui, sa sœur cadette, la seconde fille Ma, âgée de douze ans⁵.

11.	10.	9.	8.	7.	6.	5.	4.	3.	2.	1.
				立私契。兩共平章畫指爲記。	資牛畜。將充錢直。有剩不追。恐人無。故	利並還。如不得。一任度英。牽掣令。悲家	佰文。如度英。自要錢用。卽仰馬令。悲本	英邊舉錢壹阡文。其錢每月頭□ 分生利	要錢用。交無得處。遂於護國寺僧度	建中三年七月十二日。健兒馬令。悲爲急
			錢主							
		舉錢人馬令。悲年廿								
		同取人母党二娘。年五十								
		同取人妹馬二娘。年十二								

⁴ Le mot 信 paraît avoir été omis après le mot 無.

⁵ Ce contrat offre un intérêt tout particulier parce que, de tous ceux que nous avons étudiés, il est le seul qui soit entier. On y voit que les religieux bouddhiques du temple Hou-kouo faisaient valoir leur argent en le prêtant à un intérêt mensuel qui était de 10 %, peut-être même davantage si le dernier mot de la ligne 3 est un nom de nombre autre que 1. Ces

religieux étaient coutumiers du fait, car, dans le contrat D. VII. 4. a (Document No. 10), c'est le même K'ien-ying, religieux du temple Hou-kouo, qui apparaît comme le prêteur d'une certaine quantité de grain. Enfin, les deux dernières lignes de la pièce traduite ci-dessus nous montrent que les témoins pouvaient être des femmes et même de toutes jeunes filles.

No. 6.

D. VII. 3. a.

(Planche CXVI.)

TRADUCTION.

1^{re} ligne: (En tel mois de telle année de la période) ta-li (766-779) . . . , Hiu Che-sseu (Hsü Shih-ssü) ayant un besoin pressant d'argent et . . .¹

2^o ligne: ne trouvant aucun moyen de s'en procurer, alors un peigne², en tout formant un gage de cinq cents pièces de monnaie.

3^o ligne: mensuellement pièces de monnaie. Hiu Che-sseu (Hsü Shih-ssü) elle-même.

4^o ligne: . prendre l'argent du capital et de l'intérêt pour racheter (le gage). Si elle outrepassa le terme sans racheter (le gage), ses

¹ Le mot manquant ici doit être le mot 交.

² Ce terme paraît être le dernier d'une énumération d'objets qui sont livrés par la dame Hiu Che-sseu en gage de la somme d'argent qu'elle a empruntée; peut-être faut-il

supposer une lacune plus considérable que celle que j'ai admise et placer avant le mot 梳 une ou deux lignes en blanc qui auraient contenu cette sorte d'inventaire.